

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13966
28 mai 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 28 MAI 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DU PAKISTAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En qualité de représentant du Pakistan, qui assure actuellement la présidence de l'Organisation de la Conférence islamique, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la décision prise par la onzième conférence islamique des ministres des affaires étrangères des pays islamiques qui s'est tenue à Islamebad du 17 au 21 mai 1980, réclamant la réunion immédiate du Conseil de sécurité pour examiner la situation dangereuse découlant de la récente décision des autorités israéliennes tendant à annexer Al Qods Al Sharif (la cité sainte de Jérusalem) et à en faire la capitale d'Israël.

Conformément à la décision de la onzième conférence des ministres des affaires étrangères des Etats islamiques, j'ai l'honneur de vous prier, au nom des Etats membres de la Conférence islamique, de réunir immédiatement le Conseil de sécurité pour examiner les implications graves et dangereuses des initiatives israéliennes mentionnées ci-dessus et leurs conséquences sur les efforts en vue d'aboutir à une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient, conformément aux décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Le Représentant permanent
par intérim,
(Signé) Shamshad AHMAD